

## UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (UNPEF)

### Les syndicalistes contestent la gestion des œuvres sociales

L'Union nationale des travailleurs de l'éducation (UNPF) a tenu, hier, à protester contre la gestion des œuvres sociales et revendique «la protection de l'argent des travailleurs de l'éducation ainsi que l'ouverture d'une enquête sur la gestion des finances». Les représentants du syndicat ont organisé hier un rassemblement devant le siège des œuvres sociales, dans le but d'attirer l'attention du wali d'Alger et des responsables de l'académie sur le fait que le bureau des œuvres sociales doit être géré par des représentants élus par les travailleurs. «Ceci n'est pas le cas depuis 1995 du fait que les œuvres sont gérées par un bureau de l'UGTA qui a été désigné sans que les syndicats du secteur aient eu leur mot à dire. Cette situation est illégale et n'est pas conforme avec l'article 34 de la décision ministérielle concernant la gestion des œuvres sociales. Pour cela, nous avons envoyé une correspondance pour attirer l'attention du wali d'Alger avant qu'il ne soit trop tard et qu'il donne son accord au bureau de l'UGTA», a déclaré hier M. Hamzaoui Aïssa de l'UNPEF. Ce dernier précisera par ailleurs que le bilan financier n'est pas connu depuis 1995. «Il faut mettre un terme à cette situation, la caisse doit être fermée et contrôlée. Il s'agit de l'argent des travailleurs. Il faut savoir que le budget annuel des œuvres sociales représente de 29 à 30 milliards de dollars de centimes par an. Il s'agit des cotisations des travailleurs», précise par ailleurs le syndicaliste. En vue de protester contre cette situation, une pétition a été lancée dans les établissements du primaire du moyen et du secondaire. Cette pétition dénonce ainsi «le mutisme des autorités devant la situation actuelle de la gestion des œuvres sociales». Les travailleurs revendiquent aussi l'ouverture d'une enquête sur les opérations effectuées au nom des œuvres sociales.

F. Zohra B.

## OUVERTURE DES PLIS FINANCIERS POUR LE GRAND TRANSFERT VERS LES PLAINES SETIFIENNES

# Les Turcs, les Italiens et les Chinois retenus

*L'ouverture des plis concernant le grand transfert entre les retenues de Tabellout et Draâ Diss (Sétif) a eu lieu hier au siège de l'Agence nationale des barrages et des transferts en présence des représentants de 54 soumissionnaires de différentes nationalités.*

L'évolution de la région des hautes plaines reste conditionnée par la disponibilité des ressources en eau et ses besoins seront couverts par la réalisation de l'aménagement de ces hautes plaines. Ce projet offre la possibilité de transférer un volume de 313 millions de mètres cubes destinés à l'alimentation en eau potable de 1 400 000 habitants des villes de Sétif et d'El Eulma et leurs agglomérations avoisinantes ainsi qu'à l'irrigation d'environ 40 000 hectares de terres agricoles.

Le transfert Tabellout-Draâ Diss dont les plis ont été ouverts hier consiste à transférer vers la région d'El Eulma un volume de 191 hectomètres cubes d'eau à partir du barrage existant d'Erraguène (géré actuellement par Sonelgaz) et du barrage de Tabellout à créer. Ce projet a été divisé en 6



lots. Pour le premier lot, concernant le transfert entre les retenues de Tabellout et Draâ Diss, station de pompage et canalisation, sur les 7 soumissionnaires, 3 ont été retenus. Il s'agit de l'entreprise turque MAPA, l'entreprise canadienne SM International et le groupement chinois Sinopec-CGC.

Pour le deuxième lot, construction de barrages et mise en service, trois entreprises ont été également retenues sur les 12 offres fournies. Une société italienne, chinoise et un groupement turco-indien.

Pour le barrage Mahouane (Sétif), 3 plis ont été retenus sur les 12 demandes formulées comprenant des Italiens, des

Quant aux 14 km de galerie, deux entreprises seulement ont été retenues représentant l'Italie et le Brésil.

Par contre, M. Boutagou, directeur général de l'ANBT a précisé en fin de séance que pour les deux lots restants, c'est-à-dire le barrage de Tabellout et le système ouest de transfert, les offres ont été annulées et doivent être refaites. Il a ajouté également que l'installation des commissions d'étude des offres retenues se fera incessamment et que les résultats définitifs seront connus la première semaine du mois de mai.

I. T.

Espagnols et un groupement brésilo-portugo-algérien.

## AEROPORT INTERNATIONAL D'ALGER

### Ouverture des plis pour la cession des locaux commerciaux

La société de gestion des services et infrastructures aéroportuaires, filiale de l'Entreprise de gestion des services aéroportuaires (EGSA), a procédé, hier, à l'ouverture des plis relatifs à la cession des activités commerciales du nouveau terminal de l'aéroport international d'Alger. Cette opération, qui concerne 23 activités commerciales, a donné lieu à plus de 70 offres. Notons qu'aucun candidat n'a postulé pour le lot relatif au salon de coiffure. La commission d'ouverture des plis devrait statuer sur les offres dans cinq semaines.

T. H.

## GESTION DES DECHETS DES HOPITAUX A CONSTANTINE

# L'APW accable le laboratoire national du contrôle des produits pharmaceutiques

La première session ordinaire pour l'année 2007 de l'Assemblée populaire de la wilaya de Constantine, qui s'est déroulée samedi et dimanche derniers, a été consacrée à l'étude de 4 dossiers, à savoir les déchets des hôpitaux, la réfection des réseaux d'alimentation en eau potable et des eaux usées, les lieux de loisirs et de détente ainsi que le marché informel de l'emploi.

Le rapport de la Commission de la santé et de l'environnement (CSE) de l'APW relatif au premier point de l'ordre du jour, décalé à cause des engagements du directeur de la santé liés à la commémoration de la Journée mondiale de la santé qui

correspond au 7 avril, celui des déchets des hôpitaux, a fait état d'une situation catastrophique dans la gestion des déchets du Laboratoire national du contrôle des produits pharmaceutiques (LNCPP) et aussi du laboratoire de la wilaya, sis tous les deux à la cité Mentouri. La CSE a constaté dans la cour arrière du laboratoire de la wilaya un cumul très important de débris de produits nuisibles à l'environnement et également à la santé des habitants de ce quartier dans la mesure où les résidus en question contiennent des éléments de contamination très dangereux.

Les rédacteurs du rapport de la CSE se sont posé la question de savoir qui est le responsable

dans cette situation qui s'est étalée deux mois durant sous prétexte de l'absence d'un moyen de locomotion et le désengagement de l'administration de la clinique rénale de la cité Daksi pour le transport de ces déchets ? Et d'accabler les responsables du LNCPP de jeter les échantillons des médicaments examinés contrairement aux règles d'usage qui gèrent l'élimination des déchets des hôpitaux et ce, à tort et travers dans la même décharge du laboratoire de la wilaya. Le LNCPP, censé, de par sa vocation, contrôler la qualité des médicaments dans le but de la protection du consommateur, a été accusé par le rapport de la CSE de la destruction de l'environnement et de l'atteinte à la santé du citoyen.

Dans le même contexte, la direction de l'environnement de la wilaya a précisé que l'élimination des 447,28 tonnes de déchets produites par l'ensemble des structures sanitaires à travers la wilaya dont 406 tonnes émanant du secteur public est

assurée par 8 incinérateurs d'une capacité globale de 332 kg/h. Théoriquement, cet arsenal est largement suffisant. Cependant, le rapport de la direction de l'environnement indique que l'opération d'élimination des déchets est loin d'être satisfaite à cause de la défaillance dans la gestion des incinérateurs due essentiellement à la non-conformité de ces instruments aux nouvelles technologies et des pannes fréquentes dans l'appareillage ainsi que les infractions commises par les établissements sanitaires en violation des textes juridiques en vigueur dans le domaine de la protection de l'environnement. La Direction de l'environnement a enregistré des transgressions dans l'application des dispositions du décret exécutif n° 478-03 du 9 décembre 2003 relatif aux modalités de gestion des déchets liés aux soins. Il s'agit de la déficience dans le tri des déchets ce qui engendre des pannes dans les incinérateurs, l'inutilisation des sachets colorés

en fonction des différentes filières d'élimination des déchets, l'inexistence des moyens de prévention pour les ouvriers chargés de la collecte et le transport des déchets, l'inexistence des containers destinés au transport des déchets des hôpitaux et que la quasi-totalité des cliniques privées ne dispose pas d'incinérateurs.

Si la CSE a suggéré d'exiger dans le cahier des charges l'installation d'incinérateurs pour les nouveaux hôpitaux et d'insister sur l'application stricte des mesures répressives de la loi en vigueur pour ceux qui ne gèrent pas leurs déchets conformément aux normes retenues, la direction de l'environnement a fait savoir que l'incinérateur placé au niveau de l'établissement hospitalier spécialisé des maladies mentales d'une capacité de l'ordre de 50 kg/h sera opérationnel très prochainement. Deux autres incinérateurs sont également en montage, à la zone industrielle Palma et à la zone d'activité d'Ibn-Badis.

Lyas Hallas

## AVIS DE DECES

Les familles Amrane, Benzouiba, Betat et Manaâ ont la douleur de faire part du décès de

Amrane Mounira dite Kaouthar  
rappelée à Dieu le 8 avril 2007 à l'âge de 28 ans des suites d'une longue maladie. L'enterrement a eu lieu le 9 avril 2007 au cimetière central de Constantine.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.